

CHARTRE DU RESOME

Qui sommes-nous?

RESOME (Réseau Etudes Supérieures et Orientation des Migrant.e.s et des Exilé.e.s) est un collectif constitué d'étudiant.e.s, de professeur.e.s, de personnes solidaires, d'associations et de groupes informels, qui œuvrent aux côtés des réfugié.e.s et migrant.e.s pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et faciliter l'orientation de tous les étudiant.e.s exilé.e.s, ainsi que l'apprentissage du français pour tous et toutes. Il s'agit d'une organisation apaisane à but non lucratif.

Les principes, objectifs et missions définies ci-dessous ne s'appliquent pas à chacun des membres en particulier. Il s'agit bien plutôt de la liste non contractuelle de ce que nous pouvons faire en tant que force collective, les points que nous nous accordons à favoriser au maximum – avec bien sûr, chacun nos spécialités, nos possibilités, nos ressources. L'adhésion aux principes du RESOME relève d'un engagement moral. Ainsi, plusieurs programmes ne pourront accueillir, du fait des règles en cours dans leurs institutions, des personnes qui n'ont pas de statut reconnu par les autorités (notamment, le statut de réfugié); cela n'empêche cependant pas les membres du RESOME, en tant que collectif, d'assurer la défense et de réfléchir aux meilleurs moyens d'aider tou.te.s les réfugié.e.s – au sens déclaratif, et non en tant que statut juridique.

Principes du RESOME:

- Aucune personne n'est illégale
- L'accès à l'éducation est un droit fondamental¹
- L'enseignement supérieur doit devenir un lieu d'émancipation pour tou.t.e.s
- L'inclusion des premier.e.s concerné.e.s (migrant.e.s, réfugié.e.s, exilé.e.s) dans les processus de décision, dans la formalisation des revendications, dans les rapports avec les institutions est une priorité du RESOME.
- Nous nous dissociions de toute politique déshumanisante, paternaliste, non respectueuse de la Convention de Genève de 1951² et de la dignité de la personne.
- Le rapport de confiance se construit à travers le partage d'informations et de conseils, la transparence, la concertation et la discussion. Un fonctionnement démocratique doit répondre à ces réquisits.

¹ Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1945, article 26: 1. "Toute personne a droit à l'éducation (...). 2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix."

² Le terme « réfugié » s'applique à toute personne « qui (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ».

Objectifs du RESOME:

- Favoriser la création de programmes d'intégration et d'accompagnement dans le système universitaire français, ainsi que d'associations et collectifs d'apprentissage du Français Langue Etrangère pour toutes et tous.
- Partager des conseils et des informations sur la reprise d'étude des migrant.e.s, débouté.e.s, sans-papiers, réfugié.e.s et demandeur.rs/euses d'asile.
- Produire collectivement et/ou en groupe de travail des ressources pour l'orientation et l'aide juridique/ quotidienne / médicale des migrant.e.s, en considérant les différents statuts juridiques existants, et les partager.
- Travailler en contact avec les associations et collectifs oeuvrant sur le terrain pour les droits des migrant.e.s et réfugié.e.s (notamment sur les camps et dans les centres). S'adresser particulièrement aux travailleurs/ses sociaux/les. Se concentrer sur les besoins et revendications des personnes concernées elles-mêmes.
- Sensibiliser à cette problématique.
- Porter les initiatives et faire entendre la voix des étudiant.e.s exilé.e.s auprès des pouvoirs publics

Fonctionnement général du RESOME:

Chaque programme est indépendant et s'organise selon ses possibilités et ses intérêts propres. Le réseau ne peut contraindre un programme à modifier ses règles internes : il est un outil de mise en commun des savoirs et des informations, de diffusion d'initiatives et de mobilisation de la société civile et des instances politiques.

Le RESOME s'organise en Assemblée Générale régulière afin de répondre collectivement à l'urgence de la mobilisation en faveur des migrant.e.s, d'aider à la construction de nouvelles initiatives (ou de programmes) et à l'amélioration des programmes existants, de créer des outils collectifs et de les gérer de manière démocratique. L'AG peut désigner des groupes de travail pour préparer un texte, une action ou une formation précise. Elle peut aussi former des commissions pour assurer le bon usage des outils de fonctionnement.

Fonctionnement des AG:

Tout.e.s les participant.e.s d'une organisation ou d'un programme membre du Collectif ont le droit à la parole et le droit de soumettre au vote leurs propositions. Les étudiant.e.s exilé.e.s sont ainsi particulièrement invité.e.s à participer aux AG du RESOME et à représenter la structure dont ils ou elles font parties. Ils et elles bénéficient d'une liste prioritaire dans la distribution de la parole.

Tout outil, revendication ou action incluant le réseau dans son ensemble doit être soumis à la discussion et au vote de l'AG.

Chaque programme/ organisation a une voix unique au vote, quel que soit le nombre de ses participant.e.s.

Missions du RESOME:

INTEGRER	dans les institutions et les écoles en favorisant la compréhension du fonctionnement de l'établissement ; en guidant les étudiant.e.s concerné.e.s dans les cours, séminaires et classes ; en encourageant l'intégration au campus, à la sociabilité étudiante, à la vie associative ; en facilitant l'accès aux infrastructures et à des garanties administratives (cartes étudiantes, attestations de scolarité, etc.)
APPRENDRE	le français (FLE) en créant des organes de cours bénévoles au sein de l'établissement ; en redirigeant vers des associations existantes ; en encourageant la création de tandems de conversations ou de binômes linguistiques.
DEFENDRE	tous les étudiant.e.s, qu'elles ou ils soient en situation régulière ou irrégulière, en étant capable de produire une mobilisation étudiante et citoyenne en cas de mise en danger de la poursuite des études d'un.e étudiant.e étranger.e ; en créant sur le long terme un réseau d'avocat.e.s et de connaissances ; en favorisant les liens avec les syndicats étudiants, les associations de droit des étrangers, les collectifs d'aide aux réfugié.e.s et migrant.e.s.
ORIENTER	en dirigeant les étudiant.e.s concerné.e.s vers des structures et formations les plus adaptées à leurs projets ; en les mettant en contact avec les associations de défense des droits des étranger.e.s, des réfugié.e.s ou des étudiant.e.s ; en diffusant plus particulièrement les horaires des permanences juridiques.
MOBILISER	tous les étudiant.e.s, directrices, directeurs et administrations du supérieur en diffusant nos revendications ; en favorisant le développement des programmes d'accueil dans de nouveaux établissements et en relayant leurs initiatives, en sensibilisant plus largement à la question des étudiant.e.s étranger.e.s et aux questions migratoires par la création de conférences, de séminaires, d'événements culturels ou artistiques, etc. ; en discutant de nos revendications (accès aux études pour les réfugié.e.s et demandeu.rs/euses a minima) aux institutions (OFII, OFPRA, Mairies, Gouvernement...).
(SE) FORMER	au droit des étrangers et les différentes possibilités offertes aux migrant.e.s selon leurs statuts ; créer des documents de formation sur tous les thèmes liés à la reprise d'études pour demandeurs d'asile et réfugiés.

Communication

L'organisation et la communication au sein du RESOME reposent sur la mise en commun des informations et de documents susceptibles de servir l'intérêt de toutes les initiatives, dans le respect de la confidentialité de chaque programme.

Adhésion au RESOME:

Toute personne est bienvenue, sauf si un.e membre du RESOME s'y oppose. Dans ce cas, ce.tte membre peut soumettre l'adhésion de cette nouvelle personne au vote.

Tout programme, organisation ou association souhaitant participer au RESOME au titre de membre actif et votant doit répondre aux critères suivants:

1. Participer à une initiative, une organisation ou un programme, en cours de construction ou déjà formée, qui se déclare en faveur du droit à l'éducation des migrant.e.s et réfugié.e.s *OU/ ET* souhaiter s'investir en tant qu'organisateur/trice ou animateur/trice du RESOME
2. Avoir établi un contact préalable avec un ou des membres du RESOME
3. Adhérer aux principes du RESOME et s'engager à respecter la charte.

Processus d'exclusion:

Pourra être exclu du RESOME, de manière exceptionnelle et après discussions, sur vote à la majorité qualifiée au deux tiers, toute personne *ou* toute organisation qui aura agi de manière contraire aux principes et au fonctionnement du RESOME, et notamment:

1. Avoir tenu des propos ou s'être engagé dans des actions racistes, homophobes, transphobes, sexistes ou discriminatoires envers un groupe donné.
2. Avoir agi *au nom* du RESOME sans décision collégiale